

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2020**

**Rapporteur :  
Madame Christelle QUERE**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020 (accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'association Groupe d'Activités Sous-Marines pour la promotion du sport des publics en situation de handicap**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. Une demande de subvention d'équipement a été déposée par l'association GASM pour participer à l'aménagement d'un bateau de plongée pour l'accueil et la pratique des personnes à mobilité réduite.**

\*\*\*

Le GASM – Groupe d'Activités Sous-Marines – de Quimper, est une association affiliée à la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins). Il a pour objectif l'enseignement et la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre pour adultes et enfants.

Il compte environ 110 licenciés. Une trentaine d'encadrants bénévoles assurent des cours pratiques et théoriques, l'hiver en piscine, et de mai à octobre en mer.

Afin de promouvoir la découverte et l'exploration du monde sous-marin, l'association propose différentes activités : plongée jeune, plongée adulte, environnement et biologie subaquatique, photographie sous-marine, et l'activité Handiplongée.

Pour les personnes en situation de handicap, le milieu aquatique est très agréable car il permet de pratiquer une activité physique avec des efforts moindres que sur la terre ferme. Le GASM est le seul club de plongée du Finistère à accueillir des personnes en situation de handicap. Cela représente 15 personnes. Les séances sont animées par des moniteurs spécialement formés.

Les formations initiales et l'entraînement hivernal se déroulent à la piscine de Kerlan Vian, mais la finalité est bien de plonger en milieu naturel à partir d'un bateau spécialement équipé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Mais les contraintes sont fortes : préparation et portage de matériel, aide aux plongeurs handisub pour accéder au bateau, s'équiper, se mettre à l'eau, sortir de l'eau. En pratique, il faut 2 personnes pour 1 handisub : 1 cadre, 1 aide. Par ailleurs, le bateau actuel a une surface libre de pont insuffisante, l'accès des fauteuils n'est pas possible et nécessite un portage des handiplongeurs par 2 personnes, il n'y a pas de dispositif adapté de mise à l'eau/sortie d'eau.

L'investissement dans un bateau neuf étant trop onéreux, mais souhaitant développer l'accueil de plongeurs handicapés, le club a travaillé un projet d'adaptation de son bateau pour le rendre plus accessible aux personnes en situation de handicap : création d'une porte latérale, installation d'un pied de potence, nouvelle motorisation et aménagement du pont arrière, réduction de la taille du coffre moteur. Il s'agit d'un investissement important de 87 000 € pour lequel le club engage ses fonds propres pour 20 000 € et un emprunt pour 17 000 €. Pour finaliser l'opération, le club recherche d'autres financements : cagnotte participative, mécénat et fondations privées, collectivités locales (NB : le conseil départemental apportera une subvention de 20 000 €).

Compte tenu de la qualité du projet, de l'intérêt porté par la collectivité aux personnes en situation de handicap, de son souhait de réduire les difficultés d'accès aux services et activités, il pourrait être proposé de soutenir la réalisation de ce projet via une subvention (compte 414-6574-711) d'un montant de 20 000 €.

L'association pourrait ainsi s'engager dans la voie souhaitée par la ville de Quimper de développer l'accueil des personnes en situation de handicap.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association « Groupe d'Activités Sous-Marines de Quimper » pour la participation à l'aménagement d'un bateau de plongée pour l'accueil et la pratique des personnes à mobilité réduite.